



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theranexus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theranexus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités selon lesquelles votre société bénéficie du crédit d'impôt recherche sont précisées dans la note 3.10 « CIR (Crédit d'Impôt Recherche) » et le montant du produit de l'exercice au titre de ce crédit d'impôt est mentionné dans la note 5.8 « Crédit d'Impôt Recherche » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie utilisée par votre société pour évaluer le montant de ce produit et réalisé des tests sur les dépenses de recherche retenues dans le calcul. Sur cette base, nous avons conclu au caractère pertinent du produit comptabilisé.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia



THERANEXUS SA

Comptes de l'exercice 2022



Sommaire

Table des matières

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA	4
1.1 Bilan et compte de résultat, en euros	4
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	7
1.2 Etat des variations des capitaux propres	7
1.3 Tableaux des flux de trésorerie	8
2. Règles et méthodes comptables	9
2.1. Principes et conventions générales	9
2.2. Permanence des méthodes	9
2.3. Principe de continuité de l'exploitation	9
2.4. Jugements et estimations de la direction de la société	9
2.5. Monnaie de présentation des comptes	10
3. Principales méthodes comptables de la Société	10
3.1 Chiffre d'affaires	10
3.2 Subvention d'exploitation	10
3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles	10
3.3.1 Les immobilisations incorporelles	10
3.3.2 Les immobilisations corporelles	10
3.3.3 Dépréciation des actifs	11
3.4 Immobilisations financières	11
3.5 Opérations en devises	11
3.6 Provisions pour risques et charges	11
3.7 Engagement de retraite	12
3.8 Résultat exceptionnel	12
3.9 Résultat par action	12
3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	12
3.11 Valeurs Mobilières de Placement	13
4. Evènements significatifs	13
4.1 Faits spécifiques	13
4.2 Evènements post-clôture	14
5. Notes sur les comptes	14
5.1 Subvention d'Exploitation	14
5.2 Autres produits d'exploitation	14
5.3 Autres achats et charges externes	14
5.4 Charges de personnel	14
5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation	15



<i>5.6 Résultat Financier</i>	15
<i>5.7 Résultat Exceptionnel</i>	16
<i>5.8 Crédit d'impôt recherche</i>	16
<i>5.9 Etat des immobilisations</i>	16
<i>5.10 Etat des amortissements</i>	17
<i>5.11 Etat des provisions</i>	17
<i>5.12 Etat des échéances des créances et des dettes</i>	18
<i>5.13 Produits et avoirs à recevoir</i>	20
<i>5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	20
<i>5.15 Charges constatées d'avance</i>	20
<i>5.16 Produits constatés d'avance</i>	20
<i>5.17 Composition du capital social</i>	20
<i>5.17.1 Capital social actuel</i>	20
<i>5.17.2 Capital social potentiel</i>	21
<i>5.18 Avances remboursables</i>	23
<i>5.19 Emprunts et dettes financières</i>	23
<i>5.20 Fournisseurs et comptes rattachés</i>	23
<i>5.21 Charges à payer et avoirs à établir</i>	23
<i>5.22 Engagements hors bilan</i>	24
<i>5.23 Rémunération des mandataires sociaux</i>	25
<i>5.24 Entreprises liées</i>	25



1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2022 (12 mois)			au 31/12/2021 (12 mois)	Variations	
	Brut	Amort.Dépréc [°]	Net	Net	Var.	Var. %
IMMOBILISATIONS						
Frais d'établissement						n/a
Recherche et développement						n/a
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 312 066	(220 257)	1 091 809	1 135 627	(43 818)	-4%
Fonds commercial						n/a
Autres immobilisations incorporelles						n/a
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						n/a
Terrains						n/a
Constructions						n/a
Installations techniques, matériel & outillage industriels	983 157	(815 075)	168 082	403 559	(235 477)	-58%
Autres immobilisations corporelles	74 342	(38 093)	36 249	15 560	20 689	133%
Immobilisations en cours						n/a
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Avances & acomptes						n/a
Participations évaluées selon mise en équivalence						n/a
Autres Participations						n/a
Créances rattachées à des participations						n/a
Autres titres immobilisés	112 668	(21 101)	91 567	169 327	(77 760)	-46%
Prêts						n/a
Autres immobilisations financières	137 372		137 372	150 520	(13 148)	-9%
ACTIF IMMOBILISE	2 619 605	(1 094 526)	1 525 079	1 874 593	(349 514)	
Avances & acomptes versés sur commandes						n/a
CREANCES						
Clients et comptes rattachés						n/a
Fournisseurs débiteurs	18 441		18 441	42 033	(23 592)	-56%
Personnel	4 770		4 770	8 919	(4 149)	-47%
Organismes sociaux	1 593		1 593	17 405	(15 812)	-91%
Etat, impôts sur les bénéfices	592 329		592 329	1 727 502	(1 135 173)	-66%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	76 554		76 554	183 165	(106 611)	-58%
Autres	27 665		27 665	94 782	(67 117)	-71%
Capital souscrit et appelé, non versé						n/a
Valeurs mobilières de placement	7 002 795		7 002 795	7 006 517	(3 722)	0%
Disponibilités	2 104 819		2 104 819	5 519 695	(3 414 876)	-62%
Charges constatées d'avance	699 702		699 702	415 319	284 383	68%
Primes de remboursement des obligations						n/a
Ecart de conversion actif						n/a
ACTIF CIRCULANT	10 528 667		10 528 667	15 015 337	(4 486 670)	
TOTAL GENERAL	13 148 272	(1 094 526)	12 053 746	16 889 930	(4 836 184)	



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2022 (12 mois)	au 31/12/2021 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Capital social ou individuel	1 336 553	1 255 964	80 589	6%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 362 600	15 617 132	(7 254 532)	-46%
Ecart de réévaluation				n/a
Réserve légale				n/a
Réserves statutaires ou contractuelles				n/a
Réserves réglementées				n/a
Autres réserves				n/a
Report à nouveau				n/a
Résultat de l'exercice	(6 567 192)	(8 150 414)	1 583 222	-19%
Subventions d'investissement				n/a
Provisions réglementées				n/a
CAPITAUX PROPRES	3 131 961	8 722 682	(5 590 721)	-64%
Produits des émissions de titres participatifs				n/a
Avances conditionnées	2 596 021	1 459 021	1 137 000	78%
AUTRES FONDS PROPRES	2 596 021	1 459 021	1 137 000	
Provisions pour risques				n/a
Provisions pour charges		39 880	(39 880)	-100%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		39 880	(39 880)	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				n/a
Autres Emprunts obligataires				n/a
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 476 081	4 562 440	(1 086 359)	-24%
Emprunts et dettes financières diverses	1 412 874	764 503	648 371	85%
Associés				n/a
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				n/a
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855 156	918 432	(63 276)	-7%
Personnel	147 293	67 528	79 765	118%
Organismes sociaux	345 082	270 083	74 999	28%
Etat, impôts sur les bénéfices				n/a
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	200	838	(638)	-76%
Etat, obligations cautionnées				n/a
Autres impôts, taxes et assimilés	89 078	84 523	4 555	5%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				n/a
Autres dettes				n/a
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				n/a
DETTES	6 325 764	6 668 347	(342 583)	
Ecart de conversion passif				n/a
TOTAL GENERAL	12 053 746	16 889 930	(4 836 185)	

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 31/12/2022 (12 mois)	au 31/12/2021 (12 mois)	Variations	
					Var.	Var. %
Ventes de marchandises						n/a
Production vendue biens						n/a
Production vendue services						n/a
Chiffre d'affaires Nets						n/a
Production stockée						n/a
Production immobilisée						n/a
Subventions d'exploitation			414 899	602	414 297	68820%
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			830 604	19 543	811 061	4150%
Autres produits			17	5 159	(5 142)	-100%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 245 519	25 304	1 220 215	4822%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						n/a
Variation de stock (marchandises)						n/a
Achats de matières premières et autres approvisionnements						n/a
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						n/a
Autres achats et charges externes			(3 924 626)	(5 554 179)	1 629 553	-29%
Impôts, taxes et versements assimilés			(42 769)	(37 061)	(5 708)	15%
Salaires et traitements			(2 157 202)	(1 807 160)	(350 042)	19%
Charges sociales			(1 007 457)	(881 954)	(125 503)	14%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(332 214)	(1 203 709)	871 495	-72%
Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
Autres charges			(38 604)	(53 449)	14 845	-28%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(7 502 873)	(9 537 512)	2 034 639	-21%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(6 257 353)	(9 512 208)	3 254 855	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						n/a
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						n/a
Produits financiers de participations						n/a
Produits des autres valeurs mobilières et créances						n/a
Autres intérêts et produits assimilés			4 666	5 893	(1 227)	-21%
Reprises sur provisions et transferts de charges			429 149		429 149	n/a
Différences positives de change			64 988	72 479	(7 491)	-10%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			498 803	78 372	420 431	536%
Dotations financières aux amortissements et provisions			(122 916)	(327 334)	204 418	-62%
Intérêts et charges assimilées			(86 289)	(114 465)	28 176	-25%
Différences négatives de change			(30 594)	(33 201)	2 607	-8%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			(417 656)		(417 656)	n/a
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(657 455)	(475 000)	(182 455)	38%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(158 652)	(396 628)	237 976	-60%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II-IV+V-VI)			(6 416 005)	(9 908 836)	3 492 831	-35%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 31/12/2022 (12 mois)	au 31/12/2021 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(771 181)		(771 181)	n/a
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	(771 181)	0	(771 181)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(771 181)	0	(771 181)	n/a
Participation des salariés				n/a
Impôts sur les bénéfices	619 994	1 758 422	(1 138 428)	-65%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 744 323	103 676	1 640 647	1582%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	(8 311 515)	(8 254 090)	(57 425)	1%
RESULTAT NET	(6 567 192)	(8 150 414)	1 583 222	-19%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2020	1 021 859	12 499 503					(4 797 597)	8 723 765
Augmentation de capital	234 105	16 065 640						16 299 745
Affectation de résultat		(12 948 011)					4 797 597	(8 150 414)
Report à nouveau								
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(8 150 414)	(8 150 414)
31/12/2021	1 255 964	15 617 132					(8 150 414)	8 722 682

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2021	1 255 964	15 617 132					(8 150 414)	8 722 682
Augmentation de capital	80 589	895 882						976 471
Affectation de résultat							8 150 414	8 150 414
Report à nouveau		(8 150 414)						(8 150 414)
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(6 567 192)	(6 567 192)
31/12/2022	1 336 553	8 362 600					(6 567 192)	3 131 961

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 31/12/2022 (12 mois)	au 31/12/2021 (12 mois)
Résultat de l'exercice	(6 567 192)	(8 150 414)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	332 214	1 163 829
Dotations aux provisions	122 916	367 214
Reprises sur provisions	(1 240 210)	
Vnc des éléments d'actif mis au rebus	771 181	
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		
Gains/pertes de change	(34 394)	(39 278)
Intérêt financiers nets payés	78 415	104 962
Marge brute d'auto-financement	(6 537 071)	(6 553 687)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		9 503
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	1 068 071	540 314
Variation des dettes	95 406	(140 714)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 163 477	399 600
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(5 373 594)	(6 144 584)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(32 389)	(135 288)
Immobilisations corporelles	(41 219)	(15 330)
Immobilisations financières	(20 515)	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	417 656	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	323 533	(150 618)
Augmentation de capital en numéraire	676 471	8 149 331
Souscription d'emprunts		300 000
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont emprunt auprès établissement bancaire	800 000	
Dont avance remboursable	1 237 000	
Gain de change		
Perte de change		
Intérêt financiers nets versés	(78 415)	(104 962)
Gains/pertes de change	34 394	39 278
Remboursement d'emprunt	(1 037 988)	(774 619)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 631 462	7 609 028
VARIATION DE TRESORERIE	(3 418 599)	1 313 826
Trésorerie d'ouverture	12 526 212	11 212 386
Trésorerie de clôture	9 107 613	12 526 212
Variation de trésorerie	(3 418 599)	1 313 826

Theranexus est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2021

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 9 108 k€ au 31 Décembre 2022.

Par ailleurs la société dispose également des ressources financières suivantes :

- Dans le cadre du programme Neurolead, la société a reçu le 20 mars 2023 de la BPI un versement de 944 k€ au titre de l'étape clé 2.
- Le remboursement du CIR 2022 (attendu au second semestre 2023) d'un montant de 592 k€.

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
- Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que des frais de recherche et développement ont été engagés et comptabilisés en charge pour un montant 4 604 k€ au de période 2022.

Les frais d'avocat spécialisé en brevet constituant des couts annexes non liés aux dépôts des brevets sont également comptabilisées en charge pour un montant de 28 k€ en 2022.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

Au 31 décembre 2022, la société n'ayant pas été en mesure de nouer un partenariat et ainsi d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle sur lesquels reposaient les programmes THN (THN102, THN201 et THN1012), l'abandon des programmes THN102, THN201 et THN101 a été décidée par le conseil d'administration du 22 avril 2022. Les actifs concernés ont été sortis des comptes et mis aux rebus à la date du 31 décembre 2022.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

Concernant le contrat de liquidité, au titre du exercice 2022, l'évaluation du cours des titres détenus en portefeuille fait apparaître une perte de valeur de 21 K€ pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une dépréciation de ce même montant a été constatée.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 31 Décembre 2022 et au 31 Décembre 2021 tel que permis par la législation française.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 3.75 % au 31/12/2022
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2022

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 40 %.

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2022, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

- La Société a mis en place en janvier 2022 une nouvelle ligne de financement en fonds propres auprès du fonds IRIS pour un montant maximum de 4,2 M€ sur douze mois. La Société a annoncé en avril 2022 avoir mis fin à cette ligne de financement en fonds propres. Un tirage de 140 ORA de 2 500€ chacune avait été réalisé dans l'intervalle, dont 92 ont été remboursées par émission d'actions nouvelles. La fin de cette ligne de financement s'est traduite par le remboursement en numéraire des 48 ORA restantes. Toujours en janvier 2022 la ligne de financement de 8,4 M€ initié auprès du fonds IRIS en 2021, a été finalisé par un tirage de 280 ORA de 2500€ chacune. S'ajoutant au 120 ORA déjà détenues, issues du tirage décembre 2021, 188 ORA issues du tirage de 2022 ont été remboursées par émission d'actions nouvelles. Soit un total 308 ORA remboursées en actions nouvelles pour 770 k€ et 92 ORA ont été remboursées en numéraire pour 230 k€ sur cette même ligne de financement de 8,4 M€.
- Theranexus a poursuivi les travaux de développement de son candidat-médicament Batten-1 avec notamment le lancement en Février 2022 d'une étude clinique de phase 1/2 aux USA dans la maladie de Batten.
- En avril 2022 la Société a communiqué un plan actualisé pour son développement d'une solution thérapeutique dans la maladie de Batten. Ce plan vise à la mise sur le marché de Batten-1 (forme liquide propriétaire dont le principe actif est le miglustat) plutôt que de BBDF-101 (combinaison miglustat – Trehalose), des études précliniques réalisées en partenariat avec BBDF et le Baylor College of Medicine (US) et l'Université de Cardiff (Royaume-Uni) ayant démontré le très fort potentiel du miglustat en monothérapie dans la maladie de Batten Juvénile. En avril 2022 la Société a décidé l'arrêt du programme THN102 suite à l'échec du processus de recherche d'un partenaire capable d'accompagner dans de bonnes conditions la poursuite du développement de ce candidat-médicament. De plus la Société a également annoncé l'abandon des programmes THN201 et THN101, moins avancés que le THN102 mais reposant comme THN102 sur le renfort d'activité d'un psychotrope par la modulation du réseau astrocytaire.
- La Société a annoncé en avril 2022 sa volonté de concentrer son activité sur le développement de candidats-médicaments dans le domaine des maladies neurologiques rares, stratégie dans laquelle le développement de Batten-1 s'inscrit parfaitement.
- En Septembre 2022 la Société a réalisé la fin du recrutement de son essai de phase 1/2 dans la maladie de Batten
- En Octobre 2022 la Société a annoncé la signature d'une alliance stratégique visant à l'identification de cibles potentielles et de candidats médicaments de thérapies innovantes dans le domaine des maladies neurologiques rares

4.2 Evènements post-clôture

- En janvier 2023 la Société a annoncé les premiers résultats de son essai clinique de phase 1/2 dans la forme juvénile de la maladie de Batten (ou CLN3). Après 9 semaines de traitement à la dose maximale de 600 mg/j de Batten-1, les premiers résultats de l'étude de phase 1/2 portant sur six patients atteints de la forme juvénile de la maladie de Batten CLN3, âgés de 17 ans et plus, ont montré un bon profil de tolérance et de sécurité d'utilisation, ainsi qu'un profil de pharmacocinétique conforme aux attentes.
- En Février 2023 la Société a annoncé la création d'une nouvelle équipe-projet de recherche publique/privée, AIstroSight. Cette équipe-projet a pour objectifs de développer des méthodes numériques innovantes pour la recherche de nouveaux médicaments candidats destinés à traiter les maladies du cerveau, en particulier certaines maladies neurologiques rares. En plus de Theranexus, l'équipe-projet comprend l'INRIA, L'Université Claude Bernard Lyon 1 et les Hospices Civils de Lyon.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 413 k€ au titre de 2022, cette somme correspond au versement de la seconde portion de la subvention dans le cadre du PSPC venant financer la plateforme de recherche collaborative Neurolead (*des avances remboursables ont été perçues également dans le cadre de Neurolead*), et elle a été reconnue dans les comptes après validation par la Bip de l'étape clé 1, contre à 0,6 k€ en 2021.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Transfert de charge d'exploitation	19 543	19 543
Autres produits	17	5 159
Autres produits d'exploitation	19 559	24 702

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Achat d'études et prestations de recherche	2 765 590	4 583 277
Honoraires	425 232	526 079
Frais de voyage et déplacement, réception	79 208	11 302
Publicités	148 610	87 049
Divers	505 986	346 472
Autres achats et charges externes	3 924 626	5 554 179

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. La diminution du poste Achats d'études et prestations de recherche est due à la fin des études précliniques concernant le candidat médicament dans la maladie de Batten, en partie compensée par le démarrage d'un essai clinique de phase I/II sur ce même candidat-médicament.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	2 157 202	1 807 160
Charges sociales	1 007 457	881 954
Charges de personnel	3 164 659	2 689 114

Les salaires et traitements ont évolué entre 2021 et 2022 à la suite de plusieurs recrutements. L'équipe cliniques a été renforcé pour faire face au développement du projet BBDF et, le département recherches et développements a été également renforcé dans le cadre du projet Neurolead.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	19	18
Non Cadre	1	1
Effectifs	20	19

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	332 214	1 163 829
Dotations aux provisions		39 880
Reprises sur provisions pour risques et charges	(39 880)	
Reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles	(771 181)	
Total	(478 847)	1 203 709

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	76 207	913 536
Immobilisations corporelles	256 007	250 292
Dotations aux amortissements	332 214	1 163 829

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead.

La diminution des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles se justifie par l'abandon des programmes THN102, THN101 et THN201.

Deux reprises sur provision importantes ont été constatées sur l'exercice 2022, respectivement 39 k€ et 772 k€, la première est une reprise de provision qui avait été formée en prévision des coûts liés au départ d'un salarié, dont la procédure avait démarré en 2021. La seconde est une reprise de dépréciation d'immobilisation constatée en prévision de l'abandon des projets THN 102, THN 101, et THN 201 pour lesquels les formalités avec le CEA ont finalisées en début d'année 2022 et validées par le board sur la même période. S'agissant de reprises venant couvrir les charges effectifs sur l'année 2022 l'impact sur le résultat 2022 est donc nul.

5.6 Résultat Financier

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Revenus de placements financiers	4 666	5 893
Reprise dépréciations financières	429 149	
Différences positives de change	64 988	72 479
Autres produits financiers		
Total Produits financiers	498 803	78 372
Dotations dépréciations financières	(122 916)	(327 334)
Intérêts sur autres emprunts	(86 289)	(114 465)
Différences négatives de change	(30 594)	(33 201)
Autres charges financières	(417 656)	
Total Charges financières	(657 455)	(475 000)
Résultat Financier	(158 652)	(396 628)

Le résultat financier au 31 décembre 2022 est en augmentation comparativement à la même période en 2021 essentiellement à cause de la chute des dotations pour dépréciations des titres financiers, qui résulte elle-même d'une stabilisation de la valeur des titres financiers détenus.

5.7 Résultat Exceptionnel

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total Produits exceptionnel		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(771 181)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total Charges exceptionnel	(771 181)	

Nous constatons un résultat exceptionnel de 772 K€ correspondant à la valeur net comptable des éléments d'actif sortie au cours de l'exercice 2022 qui font suite à l'enregistrement comptable de la mise au rebus des éléments d'actif liées aux programmes THN102, THN101, THN201.

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le produit d'impôt est composé très largement du crédit impôt recherche. Le CIR 2022 a été calculé pour 592 k€ et 1725 k€ pour 2021. Nous observons une diminution importante du CIR entre 2021 et 2022 avec des explications à plusieurs niveaux.

Dans un premier temps une grande partie des prestations cirables initialement réalisées en France et en Europe, sont désormais réalisées dans le cadre du projet Batten aux Etat Unis, pays dans lequel le CIR ne s'applique pas. Ceci a eu pour conséquence de réduire la base de calcul des couts cirables. S'ajoute à cela une déduction important sur l'assiette des avance remboursables et subventions reçues dans le cadre du projet Neurolead PSCP.

5.9 Etat des immobilisations

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2021			31/12/2021
Brevets	193 864	40 311		234 175
Licences	2 038 017	94 977		2 132 994
TOTAL 1	2 231 881	135 288	0	2 367 169
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 078	796		973 874
Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 872	14 534		42 406
TOTAL 2	1 000 950	15 330	0	1 016 280
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181			647 181
TOTAL 3	647 181	0	0	647 181
TOTAL GENERAL	3 880 012	150 618	0	4 030 631

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2022			31/12/2022
Brevets	234 175		(226 091)	8 084
Licences	2 132 994	32 389	(861 401)	1 303 982
TOTAL 1	2 367 169	32 389	(1 087 493)	1 312 066
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 874	9 283		983 157
Matériel de bureau, informatique, mobilier	42 406	31 936		74 342
TOTAL 2	1 016 280	41 219	0	1 057 499
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181	20 515	(417 656)	250 040
TOTAL 3	647 181	20 515	(417 656)	250 040
TOTAL GENERAL	4 030 631	94 124	(1 505 149)	2 619 605

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2021	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	318 006	913 536		1 231 542
TOTAL 1	318 006	913 536	0	1 231 542
Installations tec, mat et outillages Industriels	326 581	243 734		570 315
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 288	6 559		26 846
TOTAL 2	346 869	250 292	0	597 161
TOTAL GENERAL	664 875	1 163 829	0	1 828 703

au 31/12/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2022	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 231 542	76 207	(1 087 492)	220 257
TOTAL 1	1 231 542	76 207	(1 087 492)	220 257
Installations tec, mat et outillages Industriels	570 315	244 760		815 075
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 846	11 247		38 093
TOTAL 2	597 161	256 007	0	853 168
TOTAL GENERAL	1 828 703	332 214	(1 087 492)	1 073 425

La baisse importante des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2022 fait suite à l'arrêt des programmes THN102, THN101 et THN201, la sortie des immobilisations afférentes à ces programmes a été réalisé au 31 décembre 2022 suite à la validation par le board de l'abandon desdits programmes le 22 avril 2022.

5.11 Etat des provisions

	Début exercice 01/01/2021	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2021
	Immobilisations financières		327 334	
TOTAL GENERAL	0	327 334	0	327 334

au 31/12/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2022	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations financières	327 334	122 916	(429 149)	21 101
TOTAL GENERAL	327 334	122 916	(429 149)	21 101

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	150 520		150 520
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	8 919	8 919	
Organismes sociaux	17 405	17 405	
- Impôts sur les bénéfices	1 727 502	1 727 502	
- T.V. A	183 165	183 165	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	94 782	94 782	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	42 033	42 033	
Charges constatées d'avance	415 319	415 319	
TOTAL GENERAL	2 639 645	2 489 125	150 520

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 562 440	928 074	3 634 366	
Emprunts et dettes financières diverses	764 503	209 503	555 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	918 432	918 432		
Personnel	67 528	67 528		
Organismes sociaux	270 083	270 083		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	838	838		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	84 523	84 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 668 346	2 478 979	4 189 366	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	323 454			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	798 074			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	137 372		137 372
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	4 770	4 770	
Organismes sociaux	1 593	1 593	
- Impôts sur les bénéfices	592 329	592 329	
- T.V. A	76 554	76 554	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	27 665	27 665	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	18 441	18 441	
Charges constatées d'avance	699 702	699 702	
TOTAL GENERAL	1 558 426	1 421 054	137 372

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation. A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise .

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 476 081	1 060 944	2 415 137	
Emprunts et dettes financières diverses	1 412 874	222 874	1 030 000	160 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855 156	855 156		
Personnel	147 293	147 293		
Organismes sociaux	345 082	345 082		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	200	200		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	89 078	89 078		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 325 764	2 720 627	3 445 137	160 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 037 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 337 988			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Les emprunts souscrits aux cours de l'exercice sont composés des avances remboursables reçues dans le cadre du financement du projet Neurolead PSPC et l'emprunt RDI versée par la BPI.

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	7 002 795	7 006 517
Disponibilités	2 104 819	5 519 695
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	9 107 613	12 526 212
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	9 107 613	12 526 212

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.15 Charges constatées d'avance

	31/12/2022	31/12/2021
Prestations de services R&D	685 121	370 573
Charges liées au personnel		
Assurances et divers	14 152	44 746
Divers autres	430	
TOTAL	699 702	415 319

Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 31 Décembre 2022, le capital social de la Société est fixé à 1 336 553 €.

Il est divisé en 5 346 213 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 31 Décembre 2022, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 445 320 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants au 31 décembre 2021	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (1)	3 588	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
- Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité. Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
- En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- a. au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - b. dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée. Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
- Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directeur attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	4 800	3 200	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2022	4 488	1 794	4 486	11 218	295 200	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2022	-	7 176	11 960	35 904	295 200	4 800	2 000	1 500

- (1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.
- (2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3
 - 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020
 - L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.
- (3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.
- (4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :
- Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération. En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
 - au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
- Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

3- Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021	AGA 2022
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21	22-juin-22
Date de la décision du conseil d'administration ou directeur attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21	15-déc-22
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000	46 200
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	6 900	6 900
<i>Mathieu Charvériat</i>	6 900	6 900
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-21	15-déc-22
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-23	15-déc-24
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2022	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200	-
Nombre total d'actions gratuites au 31 décembre 2022	43 800	46 200

5.18 Avances remboursables

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée
		31/12/2021	31/12/2022	
BPI Avance R. ADI	800 021	650 021	550 021	4 ans
BPI Avance R. PSPC	3 283 000	809 000	2 046 000	9 ans et 3 mois
Total	4 083 021	1 459 021	2 596 021	

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée	Taux
		31/12/2021	31/12/2022		
ORAs IRIS	0	300 000	0		
Emprunt SG 825K	825000	309 375	103 125	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850000	323 361	107 787	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825000	206 250		4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800000		800 000	5 ans	0,92%
PGE - SG	850000	850 000	850 000	6 ans	n/a
PGE - BNP	850000	871 329	871 329	6 ans	n/a
PGE - CE	850000	852 125	746 965	6 ans	n/a
PGE - BPI	850000	850 000	796 875	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350000	105 000	52 500	8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650000	650 000	552 500	8 ans	4,06%
Intérêts courus		9 503	7 874	n/a	n/a
Total	7700000	5 326 943	4 888 955		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2021

En euros	31/12/2021	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	623 871	623 871		
Factures non parvenues	294 560	294 560		
Fournisseurs et comptes rattachés	918 432	918 432		

au 31/12/2022

En euros	31/12/2022	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	690 292	690 292		
Factures non parvenues	164 864	164 864		
Fournisseurs et comptes rattachés	855 156	855 156		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.
Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 97 k€ charges sociales comprises au 31 Décembre 2022
- 94 k€ charges sociales comprises au 31 Décembre 2021

2- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten Disease Foundation' pour le candidat-médicament Batten-1 dans la maladie de Batten.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NeuroLead de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

3- ACCORD DE CONSORTIUM AVEC LE CEA ET LE COLLEGE DE FRANCE ET SON FINANCEMENT PAR LA BPI (PLATEFORME SCIENTIFIQUE NEUROLEAD)

Début 2019, Theranexus a annoncé l'obtention du financement d'une nouvelle plateforme appelée Neurolead développée en partenariat avec le CEA et le Collège de France. Cette nouvelle génération de plateforme de découverte de candidats médicaments combine les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle adaptés projet par projet. Elle vise à généraliser et à systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques des interactions neurone-glie. Neurolead va également permettre d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

Le financement de Neurolead par Bpifrance d'un total de plus de 6 M€ sera réparti entre Theranexus et les partenaires académiques. Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (pour partie sous forme de subventions et pour partie sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société.

4- Loyers :

La Société a signé en avril 2022 un bail avec l'organisme public Vallée Sud pour la location de bureaux à Fontenay-aux-Roses. Ce bail a pris effet en juillet 2022. Ces bureaux sont situés à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses où étaient situés l'essentiel des bureaux de la Société et qui continue d'héberger le principal laboratoire de la Société dans le cadre d'un contrat de collaboration avec le CEA et le Collège de France (plateforme Neurolead). Le loyer annuel est de 123k€, pour une durée de 9 ans, avec une capacité de dénonciation triennale ajoutée à une capacité de dénonciation pour la Société avec un préavis de 3 mois.

Par ailleurs des locaux à la Lyon sont loués pour un montant non significatif (5k€ par an).

5- Banques : Garanties affectées à un engagement auprès de BNP

Type	Devise	Montant
CONTREGAR.STE CAUT. MUT.	EUR	784 197
ASSURANCE DIT(CTRAT-GPE)	EUR	871 329
INTERV. BPIFRANCE FINANCEMENT	EUR	340 000
NANTISS.FONDS DE COMMERCE	EUR	850 000
Total		2 845 526

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 est de 527 384 €. La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 est de 537 164 €

5.24 Honoraires

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires des commissaires aux comptes (Ernst & Young)	76 659	86 319
Honoraires autres	348 573	439 760
Totaux	425 232	526 079

Les honoraires correspondants à la mission des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022 sont de 77 K€ et pour 2021 de 86 K€. Les autres honoraires sont entre autres composés des frais juridiques liées aux travaux sur la propriété intellectuelle ainsi des frais juridiques associés à la mise en conformité et aux suivis des contrats commerciaux et sociaux.

5.25 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.